



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 23 juillet 2025

SÉCHERESSE (ALERTE RENFORCÉE ET VIGILANCE): MODIFICATIONS DES RESTRICTIONS DANS LE BAS-RHIN

- Le bassin versant de la **BRUCHE, MOSSIG, EHN, ANDLAU, GIESSEN ET LIEPVRETTE** reste en « **ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE** »
- Le bassin versant « **SARRE** » redescend en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** » (antérieurement en « **ALERTE SÉCHERESSE** »)
- Le bassin versant « **LAUTER, SAUER, MODER, ZORN** » reste en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** ».
- Le « **RHIN** » reste en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** »
- La nappe « **RIED CENTRE ALSACE, SECTEUR 1 – NORD** » reste en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** »
- La nappe « **RIED CENTRE ALSACE, SECTEUR 2 - CENTRE/PLATEAU** » passe en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** »
- La nappe « **RIED CENTRE ALSACE, SECTEUR 4 – SUD EST/BLIND** » reste en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** »

L'Alsace présente un déficit pluviométrique préoccupant depuis la mi-juin. Cependant, les précipitations observées la semaine dernière et en début de cette semaine ont soutenu localement les débits de certains cours d'eau. Ce soutien d'étiage pourrait se prolonger quelques jours en fonction des précipitations à venir d'ici la fin de cette semaine.

Toutefois, ces précipitations n'ont pas été suffisantes pour améliorer significativement la situation hydrologique du bassin versant « **BRUCHE, MOSSIG, EHN, ANDLAU, GIESSEN ET LIEPVRETTE** » qui reste en « **alerte renforcée sécheresse** ».

Cette situation « **d'alerte renforcée** » fait l'objet de **mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau spécifiques et graduelles** qui concernent l'ensemble des usagers : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs,....

Chaque usager est invité à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau en cours et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet Vigieau <https://vigieau.gouv.fr/>

L'**arrêté préfectoral du 22 juillet 2025** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau (**notamment son annexe 2**) est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Le secteur 2 « **CENTRE/PLATEAU** » de la nappe **RIED CENTRE ALSACE** » passe en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** »

Le secteur 1 « **NORD** » de la nappe **RIED CENTRE ALSACE**, le secteur 4 « **SUD EST/BLIND** » de la nappe **RIED CENTRE ALSACE**, le bassin versant « **LAUTER, SAUER, MODER, ZORN** » et le « **RHIN** » restent en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** ».

À la faveur des précipitations de ces derniers jours, observées sur le secteur du bassin versant « **SARRE** », ce dernier redescend en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** ».

L'état de « **vigilance** » est une mesure d'**anticipation** : il ne s'accompagne pas de mesures de restriction, mais a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population (particuliers, collectivités locales, professionnels, entreprises, agriculteurs, ...) à la situation actuelle pour les inciter à adopter une gestion économe de la ressource en eau (cf. recommandations infra).

Sur les communes concernées, chaque utilisateur est donc invité à **modérer sa consommation d'eau** (cf. les recommandations pour une réduction de l'usage de l'eau).

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Annexe :



SÉCHERESSE
AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

- Éviter de laisser couler l'eau
- Utiliser les appareils de lavage à plein
- Limiter les arrosages des jardins
- Installer des équipements économes en eau

INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économies dans les foyers

AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économique
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements